

Eau potable et eaux usées

Contexte chez les communautés des Premières nations

2^e Rendez-vous sur l'eau présenté par
le ROBAN et le ROBVQ



Guy Latouche

29 mai 2013

Contenu de la présentation

- Les Premières nations au Québec
- Contexte réglementaire entourant la gestion de l'eau dans les communautés
- État des installations – eau potable et eaux usées
- Plan d'action du gouvernement fédéral
- Position des Chefs des Premières nations
- Enjeux et perspectives

Les Premières nations du Québec

40

Premières nations

± 79 000

Membres statués

± 69 %

Sur réserve

± 31 %

Hors réserve

± 10 %

De la population indienne
statuée au Canada

Les Premières nations du Québec (suite)

Des collectivités
présentes dans
toutes les parties
de la province



Les Premières nations du Québec (suite)

- Des collectivités de taille variable (de ± 200 à $\pm 8\ 000$ personnes)
- Des conditions socioéconomiques qui varient d'une collectivité à l'autre (collectivités urbaines, éloignées, isolées)

Contexte réglementaire entourant l'eau à l'intérieur des communautés des Premières nations

L'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées sont des aspects critiques de la société

Présentement :

- Absence de cadre législatif fédéral régissant l'eau potable et les eaux usées dans les collectivités des Premières nations
- Les normes réglementaires provinciales en matière d'eau ne s'appliquent pas aux collectivités des Premières nations vivant dans des réserves
- Les protocoles fédéraux pour la salubrité de l'eau potable et le traitement des eaux usées dans les communautés des Premières nations définissent des normes pour la conception, l'exploitation et l'entretien des réseaux et des installations, mais aucun règlement n'en assure la conformité

Contexte réglementaire entourant l'eau à l'intérieur des communautés des Premières nations (suite)

**L'actuel vide juridique va à l'encontre du principe d'un
approvisionnement en eau sécuritaire et de qualité**

**Cela va également à l'encontre de la résolution de l'Organisation des
Nations Unies (ONU) qui a reconnu le droit à une eau potable
salubre et propre comme un droit fondamental, essentiel au plein
exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme (ONU,
Assemblée générale, 64^e session, 108^e plénière, 2010)**

Contexte réglementaire entourant l'eau à l'intérieur des communautés des Premières nations (suite)

Rapport du Groupe d'experts sur la salubrité de l'eau (2006) :

- Préconise l'élaboration d'une nouvelle loi fédérale qui créerait un régime unique en matière de normes relatives à l'eau pour les collectivités des Premières nations.**
- Les règlements régissant l'approvisionnement en eau potable des réserves doivent s'accompagner d'un investissement suffisant dans les ressources humaines et les biens matériels**

Contexte réglementaire entourant l'eau à l'intérieur des communautés des Premières nations (suite)

Projet de loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières nations :

- **Déposé au Sénat en mai 2010 (Bill S-11) et en février 2012 (Bill S-8)**
- **L'essentiel du projet de loi touche le pouvoir du gouverneur en conseil de prendre des règlements concernant l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées sur les terres des Premières nations**
- **Le projet de loi prévoit que les règlements peuvent incorporer par renvoi tout texte législatif d'une province. Cette disposition énonce également que le gouverneur en conseil peut, lorsqu'il prend des règlements aux termes de la loi, apporter aux règlements provinciaux les adaptations qu'il estime nécessaires**

Contexte réglementaire entourant l'eau à l'intérieur des communautés des Premières nations (suite)

Porté du projet de loi :

- Formation et accréditation des opérateurs de systèmes**
- Protection des sources d'eau potable**
- Emplacement, conception, construction, modification, entretien, exploitation et désaffectation des systèmes**
- Distribution d'eau potable par camion**
- Collecte et traitement des eaux usées**
- Surveillance, échantillonnage, analyse des eaux usées ainsi que rapports relatifs aux résultats de ces analyses**

Contexte réglementaire entourant l'eau à l'intérieur des communautés des Premières nations (suite)

Porté du projet de loi (suite) :

- Manipulation, utilisation et élimination des substances résultant du traitement des eaux usées**
- Surveillance, échantillonnage et analyse de l'eau potable sur les terres d'une Première nation ainsi que rapports relatifs aux résultats de ces analyses**
- Prise de mesures correctives lorsque l'eau potable sur les terres d'une Première nation ne satisfait pas aux normes**
- Mesures d'intervention d'urgence à prendre en cas de contamination de l'eau sur les terres d'une Première nation**

Contexte réglementaire entourant l'eau à l'intérieur des communautés des Premières nations (suite)

Statut du projet de loi S-8 :

- Déposé au Sénat le 29 février 2012**
- Adopté par le Sénat le 18 juin 2012**
- Retourné au Sénat (CSPPA) en mai 2013**
- Pourrait entrer en vigueur prochainement**

État des installations - eau potable et eaux usées

Évaluation nationale des installations d'aqueduc et d'égout - rapport Neegan Burnside :

- Publié en janvier 2011 (visite de toutes les installations en 2009 et 2010)
- 37 PN sur 40 au Québec ont des installations permanentes (39 villages)
- La plupart des PN ont leurs propres systèmes (79 % eau; 74 % égout)
- Une dizaine de PN ont un accord avec une municipalité pour l'approvisionnement en eau potable et/ou le traitement des eaux usées
- Eau potable : 65 % des installations des PN approvisionnées par eau souterraine
- Eaux usées : 76 % des installations de traitement sont des étangs aérés
- Plus de 90 % des habitations sont raccordées à un réseau de canalisations

État des installations – eau potable et eaux usées (suite)

Évaluation nationale des installations d'aqueduc et d'égout – rapport Neegan Burnside (suite) :

- Relève les lacunes et problèmes d'exploitation
- Identifie les besoins à long terme
- Recommande des stratégies pour des infrastructures durables

État des installations – eau potable et eaux usées (suite)

Évaluation nationale des installations d'aqueduc et d'égout – rapport Neegan Burnside (suite) :

Eau potable

- 51 % (20 systèmes) présentent un niveau de risque faible
- 31 % (12 systèmes) présentent un niveau de risque moyen
- 18 % (7 systèmes) présentent un niveau de risque élevé

Eaux usées

- 15 % (6 systèmes) présentent un niveau de risque faible
- 67 % (26 systèmes) présentent un niveau de risque moyen
- 18 % (7 systèmes) présentent un niveau de risque élevé

État des installations – eau potable et eaux usées (suite)

Évaluation nationale des installations d'aqueduc et d'égout – rapport Neegan Burnside (suite) :

Coûts associés à la mise aux normes : Eau potable	15,7 M\$
Eaux usées	12,5 M\$
Total	28,2 M\$

PN du Québec : 28 M\$ / PN du Canada : 1,2 G\$ = (2,4 %)

Plan d'action du gouvernement fédéral

La "Stratégie eau" annoncée en mai 2003 et le Plan d'action lancé en 2008 par AADNC s'articulent autour des aspects suivants :

- Amélioration des installations**
- Fonctionnement et entretien des installations**
- Formation des opérateurs**
- Surveillance de la qualité de l'eau**
- Sensibilisation des PN**
- Normes, politiques et protocoles**

Le plan d'investissement du gouvernement fédéral est guidé par les résultats de l'Évaluation nationale des installations (priorité aux installations présentant des risques élevés)

Position des Chefs du Québec sur le projet de loi fédéral

Les Chefs des PN du Québec prennent position sur des enjeux d'intérêt commun autour de la table de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL)

Les Chefs ont pris position sur le projet de loi S-8

Ils reconnaissent que l'actuel vide juridique va à l'encontre du principe d'un approvisionnement en eau sécuritaire et de qualité

Ils appuient le principe d'une loi et d'un cadre réglementaire sur l'eau potable et les eaux usées pour combler cet écart dans les collectivités des Premières nations

Position des Chefs du Québec sur le projet de loi fédéral (suite)

Ils demeurent toutefois fortement préoccupés du fait qu'il n'y ait pas de plan d'affaires et de programme d'investissement attachés au projet de loi S-8

Ils sont d'avis qu'il faut donner aux Premières nations les installations et les capacités suffisantes pour qu'elles puissent évoluer adéquatement dans un régime réglementaire sur l'eau potable et les eaux usées

Enjeux et perspectives

Les Premières nations font face à des enjeux de santé/sécurité communautaires et environnementaux au même titre que leurs voisins qui habitent à l'intérieur d'un même bassin versant

Par leur croissance démographique prévisible, les communautés des Premières nations sont susceptibles de générer de plus en plus de pression sur la ressource eau

La formation continue des opérateurs de systèmes et l'évolution du cadre réglementaire sont des facteurs susceptibles d'aider à bien gérer cette croissance et ainsi contribuer à un approvisionnement en eau sécuritaire et à la protection de la ressource eau

Les investissements fédéraux doivent cependant être au rendez-vous pour maintenir en bon état les installations d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées et aussi pour corriger les systèmes qui présentent des risques pour la santé et la sécurité communautaire et pour l'environnement

Enjeux et perspectives (suite)

La santé et la sécurité communautaires des Premières nations sont influencées par des facteurs qui débordent le cadre strict du territoire où elles habitent. De plus, leur milieu de vie s'étend à leurs terres ancestrales. Les PN sont donc des partenaires naturels pour tendre, à grande échelle, vers :

- Une gestion intégrée de l'eau**
- Une meilleure protection des sources d'eau potable**
- Une sécurité accrue en aménagement du territoire**
- Une meilleure conservation et mise en valeur des milieux sensibles**

Merci !

Merci !

Questions ?